

PLAFONDS DE RESSOURCES PAR TYPE DE FINANCEMENT BARÈME 2021 POUR L'ATTRIBUTION DE LOGEMENTS CONVENTIONNÉS

Zone :

AUTRES RÉGIONS (hors Paris et Ile-de-France)

CATÉGORIE DE MÉNAGE	A PLI financés avant 2001 <small>Conformément à la circulaire du 03/07/1996</small>		B PLI financés d'avril 2001 à juillet 2004 (150% PLUS) <small>Conformément à l'arrêté du 06/03/2001</small>		C PLI financés depuis août 2004 (160% PLUS) Zone B <small>Conformément à l'arrêté du 29/07/2004</small>	
	REVENUS FISCAUX de référence 2019 en Euros et équivalence actualisée en REVENUS NETS MENSUELS					
	Revenu fiscal de référence 2019	Équivalent en revenus nets mensuels	Revenu fiscal de référence 2019	Équivalent en revenus nets mensuels	Revenu fiscal de référence 2019	Équivalent en revenus nets mensuels
1 personne seule	25 654 €	2 375 €	31 449 €	2 912 €	33 546 €	3 106 €
2 personnes ne comportant aucune personne à charge à l'exclusion des jeunes ménages (1) ou 1 pers. seule en situation de handicap	35 915 €	3 325 €	41 997 €	3 889 €	44 797 €	4 148 €
3 personnes ou 1 personne seule avec 1 personne à charge (2) ou jeune ménages (1) sans personne à charge ou 2 pers. dont au moins 1 est en situation de handicap	43 611 €	4 038 €	50 505 €	4 676 €	53 872 €	4 988 €
4 personnes ou 1 personne seule avec 2 personnes à charge ou 3 pers. dont au moins 1 est en situation de handicap	52 590 €	4 869 €	60 972 €	5 646 €	65 037 €	6 022 €
5 personnes ou 1 personne seule avec 3 personnes à charge ou 4 pers. dont au moins 1 est en situation de handicap.	59 004 €	5 463 €	71 727 €	6 641 €	76 509 €	7 084 €
6 personnes ou 1 personne seule avec 4 personnes à charge ou 5 pers. dont au moins 1 est en situation de handicap.	65 417 €	6 057 €	80 837 €	7 485 €	86 226 €	7 984 €
Par personne supplémentaire	6 413 €	594 €	9 017 €	835 €	9 618 €	891 €

(1) Un jeune ménage est un couple dont la somme des âges est au plus égale à 55 ans

(2) Les personnes à charge sont celles qui sont considérées comme telles au plan fiscal

N.B. : Les montants équivalents nets mensuels sont précisés à titre indicatif. Seul, le revenu fiscal de référence est fixé par arrêté.

A Yser (YSE U)

La Mouline (MLN I)

90 Quai des Chartrons (QCH 90)

Les Pierres du Campus (PCA Z - PCP Z)

Hameau de la Clairière (HCL Z)

Les Figuiers (FIG Z)

Allée du Moulin (AMO Z)

B Darbon, Faubourg des Arts (DFA Z)

47 Quai des Chartrons (QCH 47)

C Rue de Poupay (POP Z)

Kennedy - 3 logts (KND Z)